

Programme de la Formation

Pathologies et durabilité du bois dans la construction

2 jours soit 14 heures de formation

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Pathologies et durabilité du bois dans la construction /MODULE 1 : Les principaux agents de dégradation du bois dans la construction – Durabilité naturelle et classes d'emploi du bois	Présentiel	jeudi 25 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
Pathologies et durabilité du bois dans la construction/MODULE 2 : Approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction	Présentiel	vendredi 26 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

CONTEXTE GÉNÉRAL

Cette formation vise à approfondir les connaissances des apprenants sur la durabilité du bois, les agents de dégradations biologiques, les techniques de protection du bois dans la construction (traitements biocides du bois, traitements innovants, prévention constructive) et la réglementation (loi « termites », loi Alur, Règlement Européen sur les produits biocides).

PRISE EN CHARGE

Selon critères, faire demande à votre OPCA

[Fif-pl](#) pour les libereaux

[Opco EP](#) pour les salariés

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information

RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :
CACCO Federica - 02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

PUBLIC CIBLE

Architectes

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Présentation didactique en salle

Méthode de formation participative basée sur l'échange

Evaluation sur support : quizz, études de cas...

Un questionnaire préalable sera envoyé en amont de la formation

Tour de table avant le début et à la fin de chaque journée de formation

Questionnaire d'évaluation à chaud auquel il faut répondre pour recevoir les attestations de participation et de présence

Questionnaire d'évaluation à 3 mois portant sur l'ancrage des acquis et sur le transfert des compétences par les stagiaires et l'entreprise

Locaux accessibles au public PMR

MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module

Pathologies et durabilité du bois dans la construction /MODULE 1 : Les principaux agents de dégradation du bois dans la construction – Durabilité naturelle et classes d'emploi du bois

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 25 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, les participants :

- Auront acquis les connaissances élémentaires sur les agents biologiques susceptibles de dégrader le bois (biologie, mode et conditions de développement dans le bois)
- Sauront identifier les principaux types de dégâts pouvant être occasionnés au bois
- Auront acquis les notions de base sur la durabilité naturelle du matériau bois

FORMATEUR(S)

KUTNIK Magdalena

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation sera animée par Magdalena Kutnik, biologiste de formation, elle a obtenu en 2004 le grade de Docteur en Sciences de la Vie pour ses travaux réalisés à l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (Tours) sur la génétique et l'évolution des termites souterrains en Europe.

Elle travaille depuis 2005 à l'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement) à Bordeaux, et occupe actuellement les fonctions de responsable du Laboratoire de Biologie et du Chargée de profession du secteur « Durabilité-Préservation du Bois ». Magdalena Kutnik est par ailleurs présidente du comité technique européen de normalisation CEN/TC 38 « Durabilité du bois et des matériaux dérivés » depuis 2010 et membre actif du comité miroir français.

Ses apports en formation concernent principalement les domaines suivants : connaissances du bois et des agents de dégradation biologique (insectes – termites en particulier et champignons du bois) ; connaissance de la durabilité naturelle et conférée du bois, ainsi que des systèmes de protection traditionnels et innovants (modification du bois, durabilité par le design ...); connaissance de l'environnement réglementaire et normatif français et européen en lien avec la durabilité et la préservation du bois.

PROGRAMME

Présentation des principaux agents de dégradation du bois dans la construction :

1) Insectes à Larves Xylophages :

Principales espèces causant des dégradations aux bois d'œuvre

Biologie et cycle de développement (saisonnalité, essences de bois sensibles et résistantes)

Typologie et identification des dégâts

2) Termites :

Principales espèces européennes (termites souterrains et de bois sec) et cartographie de leur distribution en France

Biologie et cycle de vie

Modes de développement et de propagation dans le bâtiment

Typologie et identification des dégâts

3) Champignons :

Principaux champignons dégradant le bois dans la construction (mérule et autres champignons le pourritures, les champignons de discoloration : moisissures et bleuissement)

- Biologie et conditions de développement
- Typologie et identification des dégâts

Durabilité naturelle et classes d'emploi du bois

1) Durabilité naturelle :

- Définition de la durabilité naturelle des essences / du matériau bois
- Les principes d'évaluation et de la classification

2) Classe d'emploi des bois :

- Définitions européennes et françaises des classes d'emploi
- Comment croiser les notions de durabilité naturelle et de classe d'emploi : l'aptitude à l'usage des bois

Module

Pathologies et durabilité du bois dans la construction/MODULE 2 : Approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction

1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : vendredi 26 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

À l'issue de la formation, les participants :

- Auront acquis les outils théoriques nécessaires au bon choix d'une essence de bois et des moyens à mettre en oeuvre pour lui apporter une durabilité compatible avec l'usage et la durée de vie souhaitée (durabilité naturelle ou conférée, choix de la conception)
- Auront acquis les connaissances élémentaires sur la réglementation française visant à protéger les constructions contre les agents biologiques du bois

FORMATEUR(S)

KUTNIK Magdalena

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Cette formation sera animée par Magdalena Kutnik, biologiste de formation, elle a obtenu en 2004 le grade de Docteur en Sciences de la Vie pour ses travaux réalisés à l'Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte (Tours) sur la génétique et l'évolution des termites souterrains en Europe.

Elle travaille depuis 2005 à l'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement) à Bordeaux, et occupe actuellement les fonctions de responsable du Laboratoire de Biologie et du Chargée de profession du secteur « Durabilité-Préservation du Bois ». Magdalena Kutnik est par ailleurs présidente du comité technique européen de normalisation CEN/TC 38 « Durabilité du bois et des matériaux dérivés » depuis 2010 et membre actif du comité miroir français.

Ses apports en formation concernent principalement les domaines suivants : connaissances du bois et des agents de dégradation biologique (insectes – termites en particulier et champignons du bois) ; connaissance de la durabilité naturelle et conférée du bois, ainsi que des systèmes de protection traditionnels et innovants (modification du bois, durabilité par le design ...); connaissance de l'environnement réglementaire et normatif français et européen en lien avec la durabilité et la préservation du bois.

PROGRAMME

Approche de la maîtrise de la durabilité du bois

- 1) Les bases de la préservation préventive du bois Les principaux produits de préservation et leur mode d'action
Les principaux procédés de traitement des bois
Compatibilité du produit/procédé de préservation et de l'essence de bois choisie
Cadre normatif et réglementaire de l'autorisation et de l'évaluation des produits de traitement du bois
- 2) Cadre règlementaire français : mesures préventives obligatoires, conséquences sur la construction et l'usage du bois
Loi « termites »
Loi « Alur » (mérule)
- 3) Principales techniques de protection du bois et leur mise en pratique :
Durabilité naturelle
Préservation biocide traditionnelle
Le rôle des finitions
Nouveaux procédés de protection du bois (traitements thermiques, procédés de modification du bois)
Règles de bonne pratique et durabilité par la conception : systèmes drainants, choix de la mise en œuvre
- 4) Synoptique décisionnel pour une protection durable de l'ouvrage

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
Maison de l'Architecture Centre-Val de Loire 44 Quai Saint Laurent 45000 Orléans
02.38.54.08.96 - info@ma-cvl.org

FORMATION : Pathologies et durabilité du bois dans la construction

Module	Modalité pédagogique	Dates	Lieux
Pathologies et durabilité du bois dans la construction /MODULE 1 : Les principaux agents de dégradation du bois dans la construction – Durabilité naturelle et classes d'emploi du bois	Présentiel	jeudi 25 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans
Pathologies et durabilité du bois dans la construction/MODULE 2 : Approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction	Présentiel	vendredi 26 avril 2019, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00	Ordre des architectes du centre - 44/46 quai Saint-Laurent 45000 Orléans

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 12

Date de clôture des inscriptions : 01/04/2019
(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Département de naissance :**

E-mail personnel : *(E-mail individuel / personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Téléphone portable : **Date d'entrée dans l'entreprise :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

- Architecte
- Architecte expert
- Architecte d'intérieur
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

Mode d'exercice :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : Pôle emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques

Nom de l'organisme de prise en charge :

- FAFIEC
- FIF PL
- OPCO/EP (ACTALIANS)
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

Module 1 : Pathologies et durabilité du bois dans la construction /MODULE 1 : Les principaux agents de dégradation du bois dans la construction – Durabilité naturelle et classes d'emploi du bois		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	MODULE 1-ADHÉRENT	295,00 € €
	MODULE 1- NON ADHÉRENT	325,00 € €
Frais annexes	Frais d'inscription obligatoires (<i>Obligatoire</i>)	15,00 € 15,00 €
Module 2 : Pathologies et durabilité du bois dans la construction/MODULE 2 : Approche de la maîtrise de la durabilité du bois dans la construction		7h / 1 jour	
Coût pédagogique	MODULE 1+2 - ADHÉRENT	570,00 € €
	MODULE 1+2 - NON ADHÉRENT	610,00 € €
Frais annexes	Frais d'inscription obligatoires (<i>Obligatoire</i>)	15,00 € 15,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE MAISON DE L'ARCHITECTURE CENTRE-VAL DE LOIRE

- 1 – Le prix indiqué couvre les frais pédagogiques, le déjeuner et les documents de synthèse.
 - 2 – Le règlement du prix s'effectue à l'inscription par chèque à l'ordre de la Maison de l'Architecture, accompagné du bulletin d'inscription. Les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée. L'attestation de fin de formation est adressée au participant après la formation sous condition de l'émargement de la feuille de présence.
 - 3 – Le lieu de la formation n'est pas contractuel. Elle pourra se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique.
 - 4 – Les demandes d'annulation doivent être formulées par écrit (LRAR). Elles donneront lieu à remboursement intégral si elles sont reçues 10 jours ouvrables avant le premier jour de la formation. Après cette date, l'intégralité du prix sera dû, sauf cas de force majeure, à savoir limitativement : maladie, accident, décès ou grève des transports, et sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire les frais annexes ne seront pas remboursés.
Les demandes de remplacement sont admises à tout moment.
En cas d'absence ou d'abandon au cours d'une conférence, l'intégralité du prix est payable en totalité.
La MA Centre se réserve le droit de reporter
ou d'annuler une formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.